

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 5238
N/REF : 4/05/2025 0H14 C:003323 I:08706
V/REF : Contrat N°005238 du 01/01/2004

ACPPA LES VOLUBILIS
MAISONS DE RETRAITE PRIVEES
16 RUE CORNAVANT
69150 DECINES

IMMEUBLE : LES VOLUBILIS
MAISON DE RETRAITE
16 RUE CORNAVANT
69150 DECINES CHARPIEU

Vaulx en Velin, le 05 Mai 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 16
MOTIF : REDEVANCE CONTRACTUELLE
Donneur d'ordre : Mme S. PERRIGOT

POMPAGE ET NETTOYAGE DE 1 BAC(S) A GRAISSE (ENVIRON 1 M3)
POMPAGE ET NETTOYAGE D'UNE FOSSE DE RELEVAGE (ENVIRON 1,5M3)
TRANSPORT DES DECHETS A LA STATION DE PIERRE BENITE

3 FOIS L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée par tiers le 1er Janvier,
le 1er Mai et le 1er Septembre de chaque année et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHT-revTS1'}{ICHT-revTS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement d'indice en décembre 2008).
ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.
ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/01/2025

Prix de base du contrat : 994,41

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 08/2008	Valeur :	99,6
	Mois de l'indice de révision	: 12/2024	Valeur :	142,8

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1/ 3	Entretien bac a graisse+Fosse relevage	3/AN	1348,41	449,47
TOTAL H.T.				449,47
T.V.A. a 20,00%				89,89
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>539,36</u>

Valeur en votre reglement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.